

CONVENTION relative au dispositif d'hébergement et d'accompagnement de jeunes majeurs en résidence sociale à RIEDISHEIM. Date d'effet : Année 2021

Entre les soussignés,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par M. Rémy WITH, Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, dûment habilité pour ce faire par délibération de la Commission Permanente n° 2020-X-X-X en date du 11 décembre 2020,

et

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF), représentée par M. J-Jacques PION, Directeur,

et

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin (DDCSPP), représentée par Mme Brigitte LUX, Directrice départementale,

et

L'Association ALEOS, ayant son siège social au 1 avenue Kennedy 68200 MULHOUSE et représentée par son Président M. Gérard UNFER, autorisé à l'effet des présentes,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. Objet

L'Association Aléos, mandatée par la DDCSPP, met en œuvre des accompagnements sociaux au bénéfice des publics désaffiliés dans le département du Haut-Rhin.

Dans le cadre du projet Résidence Sociale dispositif Jeunes Majeurs (joint à la présente convention), douze studios relevant de l'Allocation Personnalisée au Logement situés au 295 rue de Bâle à RIEDISHEIM sont mobilisés au profit d'un public jeunes majeurs, avec 2 places réservées par dérogation à 2 jeunes mineurs dans un objectif de préparation à la majorité (minimum 17 ans et domiciliés dans le Haut-Rhin).

Ce dispositif est déjà inscrit pour sa préfiguration dans l'avenant 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signé entre l'Etat, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Article 2. Modalités de mise à disposition des logements

a) Deux typologies de public concernées :

Il s'agit :

- d'une part de jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) selon la réglementation en vigueur au moment de la demande, âgés de 17 à 20 ans révolus. Six places sont réservées pour ce public dont 2 pour des jeunes mineurs ;
- d'autre part, de jeunes en situation précaire repérés et orientés par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ou la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin (DDCSPP) et du SIAO, âgés de 18 à 25 ans. Six places sont réservées pour ce public.

Soutenu par un accompagnement personnalisé, chaque bénéficiaire va expérimenter ses capacités à vivre progressivement seul et à gérer son quotidien dans un cadre évolutif et sécurisant.

b) Les conditions :

Le logement est attribué à des personnes ayant la capacité et l'autonomie suffisantes pour occuper paisiblement le logement mis à leur disposition à titre transitoire et précaire. Cet accompagnement fait l'objet de dispositions spécifiques mentionnées dans le projet Résidence Sociale dispositif Jeunes Majeurs (joint à la présente convention).

L'occupant du logement signe un contrat de résidence et un règlement intérieur.

Article 3. Modalités d'admission et de sortie du dispositif

L'attribution de l'hébergement se fait conformément aux modalités évoquées dans le cadre du projet Résidence Sociale Jeunes Majeurs. Idéalement, l'admission devra être accompagnée et anticipée par un relais organisé entre la structure ayant soutenu le parcours et Aléos.

Pour le public relevant du dispositif ASE : lorsqu'il est saisi par l'Aide Sociale à l'Enfance du Haut-Rhin d'une demande concernant un jeune ayant besoin d'un hébergement, le travailleur social de la résidence procède à l'évaluation de la situation et présente, lors de la coordination du Secteur d'Intervention Social/Secteur résidence d'Aléos, la situation pour validation.

Pour le public orienté par le SIAO : lorsqu'il est saisi d'une demande concernant une personne ayant besoin d'un hébergement, le référent Territoire des Trois Frontières (Aléos) procède à l'évaluation sociale de la situation, enregistre la demande sur un serveur national (SI SIAO) et présente en commission SIAO la situation pour validation.

Le dispositif Jeunes Majeurs intégré à la Résidence Sociale se veut être un sas de transition favorisant l'accès à l'autonomie des jeunes, sur une durée de 2 ans maximum. En particulier, l'orientation vers un logement stable doit concrétiser cet accès à l'autonomie et clore ce parcours.

Article 4. Mobilisation accompagnement social : l'engagement d'Aléos

Le **Secteur Intervention Sociale** de l'Association réalise, **en coordination** avec les services du Département du Haut Rhin et de l'État, un accompagnement social intitulé "**Mobilisation, développement et mise en perspective d'un parcours d'insertion**".

- Faire bénéficier au jeune majeur et mineur d'un lieu d'hébergement temporaire, stable (studio équipé individuel) au sein d'une résidence sociale,

- Proposer un accompagnement social et socio-professionnel personnalisé selon les objectifs formalisés à l'entrée du dispositif,
- Mener des activités collectives et/ou individuelles telles que : prévention santé, éducation budgétaire, informations, vie quotidienne, groupe de réflexion, ateliers numériques, si besoin en collaboration avec nos différents partenaires,
- Orienter vers des activités sportives et culturelles, afin de poursuivre, voire découvrir, une activité au sein du quartier ou de la ville,
- Accéder à un emploi et/ou une formation,
- Disposer de ressources,
- Favoriser et accompagner l'accès à un logement autonome.

Après validation lors de la coordination du Secteur d'Intervention Social d'Aléos et afin de mettre en œuvre l'admission, une rencontre entre le futur bénéficiaire, le prescripteur et les services d'Aléos est organisée. Ce dispositif ne se substitue pas aux possibilités d'accès aux autres dispositifs et à l'offre de logements globale d'Aléos pour les jeunes de 18 à 25 ans, mais la renforce et la complète.

Article 5. Mobilisation partenariale – financière : l'engagement de l'ASE

Conformément au projet Résidence Sociale dispositif Jeunes Majeurs, des points d'étape et des bilans sont régulièrement menés entre le travailleur social de la Résidence Sociale de l'association Aléos et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance afin de soutenir le développement des personnes.

Pour assurer l'accompagnement social et éducatif des occupants d'un logement au sein de la Résidence Sociale de RIEDISHEIM, le Département du Haut-Rhin verse une participation financière au titre de l'accueil et du suivi :

- de 4 des dix bénéficiaires majeurs, en lien avec le versement de l'APL par la CAF qui assure la solvabilité ;
- des 2 mineurs (âgés à minima de 17 ans).

Cette participation est arrêtée à un montant maximum, en année pleine, de 114 000 €, conformément au budget prévisionnel joint en annexe.

En cas d'obtention de l'APL pour les jeunes non majeurs, le montant perçu par Aléos dans ce cadre sera déduit de la participation financière départementale.

Le Département versera sa participation sur la base d'une facturation mensuelle établie par Aléos en fonction des accueils effectivement réalisés au bénéfice de jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le montant de la participation annuelle pourra être révisé chaque année par accord entre les parties pour tenir compte des dépenses supportées par Aléos au titre de l'accueil et du suivi précité et des recettes de toute nature que cette association pourrait percevoir dans ce cadre.

Article 6. Mobilisation partenariale – financière : l'engagement de la DDCSPP

Conformément au projet Résidence Sociale dispositif Jeunes Majeurs, en lien avec le versement de l'APL par la CAF qui assure la solvabilité des 6 jeunes majeurs occupant un logement au sein de la Résidence Sociale de RIEDISHEIM, la DDCSPP verse le résiduel de loyer.

La DDCSPP intervient également pour ces douze bénéficiaires au travers de l'allocation mensuelle de subsistance (AMS).

Sur ces bases, la subvention prévisionnelle en année pleine est de 74 000 €, conformément au budget prévisionnel joint en annexe.

En fonction des dépenses réelles sur ces 2 postes, le montant de cette contribution pourra être révisé chaque année en accord entre les parties.

Article 7. Mobilisation partenariale – financière : l’engagement de la CAF du Haut-Rhin

Dans le cadre de ce projet innovant et expérimental, le Conseil d’administration de la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin apporte annuellement une subvention dédiée à l’accompagnement individuel et collectif des 6 places jeunes adultes (orientés par le SIAO 68) pour les années 2021 et 2022. La CAF pourra s’engager au-delà de cette période, sous réserve du maintien des fonds nationaux dont la CAF disposera lors du renouvellement de la Convention Objectif et de Gestion signée entre l’Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Le montant de cette subvention d’un maximum de 50 000 € par an, au titre de la promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie, vient en co-financement de la DDCSPP.

L’association Aléos fournira annuellement un compte rendu financier et d’activités relatives à l’utilisation de ce co-financement.

Article 8. Assurance

La souscription par le résident d’une assurance habitation est conseillée.

En ce qui concerne les deux mineurs accueillis au sein de la Résidence Sociale, la responsabilité civile sans faute incombe à l’Aide Sociale à l’Enfance, conformément aux dispositions en vigueur pour l’ensemble des enfants confiés du Département au titre de la protection de l’enfance.

Article 9 : Résiliation et règlement des litiges

En cas de violence ou de voie de fait sur les personnes ou les biens, ou de non-respect réitéré du règlement intérieur, Aléos pourra mettre fin au contrat du jeune après concertation avec les services de l’ASE et de la DDCSPP.

En l’absence de règlement amiable, les parties conviennent de s’en remettre à l’appréciation du tribunal administratif territorialement compétent.

Dans le cas où l’une des parties ne respecterait pas les obligations lui incombant en vertu de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit sans délai après que l’injonction, assortie d’une période de 1 mois et effectuée par lettre recommandée, soit demeurée sans effet.

Article 10. Bilan annuel

D’une part, Aléos se conforme aux demandes de bilans émanant du Département du Haut Rhin, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin, de la Caisse d’Allocations Familiales du Haut Rhin et des autres services de l’État.

Un bilan annuel clôture l'activité du dispositif.

D'autre part, des indicateurs de résultats garants du suivi de l'action autour de parcours stables et cohérents des jeunes majeurs accueillis, permettant d'agir sur la prévention, la sécurisation et le repérage des risques pour les accompagner et les conduire à l'autonomie (financière, logement, emploi, formation) se déclinent selon :

1. Cible : typologie du public, prescripteur.
2. Domaines d'action et levée de freins : problématiques rencontrées, nature des sorties réalisées, orientations formulées, durée moyenne de prise en charge.
3. Intensité et résultat : nombre d'heures d'actions collectives par bénéficiaire.
4. Organisation partenariale : nombre de rencontres, identification des nouveaux partenaires.
5. Animation et moyens apportés : nombre de rendez-vous réalisés, nombre d'actions dans et hors les murs, bilan synthétique de fin de parcours.
6. Nombre de relogement, taux d'occupation, nombre de sorties en emploi, en formation, ...

Article 11. Durée de la convention

La mise à disposition des logements prend effet à compter de la signature de la présente convention, renouvelable par tacite reconduction annuelle sous réserve que l'ensemble des signataires assure le financement de la part qui lui incombe.

Article 12. Substitution des parties

En application de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019, et plus particulièrement de son article 10, à compter du 1^{er} janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace succèdera au Département du Haut-Rhin dans tous ses droits et obligations.

La présente convention continuera cependant à être exécutée dans les conditions qui précèdent jusqu'à son échéance, sauf accord contraire des parties.

Fait en 4 exemplaires originaux à _____ le _____

Pour la Caisse d'Allocations familiales
du Haut-Rhin

Le Président du Conseil d'Administration

Jacques RIMEIZE

Le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales
du Haut-Rhin

Jean-Jacques PION

Pour la Direction Départementale de la
Cohésion Sociale et de la Protection des
Population

La Directrice Départementale

Brigitte LUX

Pour l'association ALEOS
Le Directeur Général

Loïc RICHARD

Pour le Département du Haut-Rhin
Le Président

Rémy WITH

Projet Social / Résidence Sociale Jeunes Majeurs

Action atypique et expérimentale

Le "logement accompagné"
comme mode transitoire
pour jeunes majeurs

màj 25/05/2020

En collaboration avec la DDCSPP, le Conseil Départemental, la ville de Riedisheim, la CAF et les établissements de la protection de l'enfance.

Sommaire

1. PREAMBULE.....	3
2. CARACTERISTIQUES DU PROJET	4
IDENTIFICATION	4
AGREMENT	4
RECONNAISSANCE	4
3. MODALITES DE REPERAGE ET JUSTIFICATION DES BESOINS	6
LE LOGEMENT ... UN POINT D'ANCRAGE	7
LE PUBLIC CIBLE.....	8
LOCAUX ET LOGEMENTS.....	8
LE FONCTIONNEMENT.....	8
LES MOYENS HUMAINS AFFECTES	9
LES MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES	10
LES MOYENS PARTENARIALES ET FINANCIERS	10
LES PRESTATIONS.....	10
4. MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES USAGERS	11
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	11
DECLINAISON GENERALE DE LA MISSION	11
<i>Les outils pédagogiques.....</i>	<i>11</i>
5. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUALISE	12
6. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL COLLECTIF	12
7. LES MODALITES FINANCIERES DE PRISE EN CHARGE	13
8. LES MODALITES D'ADMISSION	13
ACCES A LA STRUCTURE.....	13
CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT	13
9. LES MODALITES DE SORTIE	13
10. LES PARTENARIATS	14
11. BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT	14
12. DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION.....	14

1. Préambule

Dès sa genèse, l'association Aléos s'est fondée sur un mécanisme intégrateur. Sensible à la notion de l'accueil de l'autre dans le respect de son intégrité, de son identité et de ses choix culturels et culturels, Aléos fait de la place du « logement » un espace favorisant le développement personnel et l'intégration sociale.

Pour ce faire, elle participe à la construction de contextes de promotion de l'individu et est motrice pour la création de situations apprenantes. Elle conjugue ses propres compétences à celles de ses partenaires et œuvre au développement de nouvelles synergies en mobilisant plusieurs cercles de réseaux.

Hier... l'association COTRAMI accueillait et logeait des dizaines de travailleurs venus du bassin méditerranéen "pour participer à l'intense activité de reconstruction du pays sortant de la seconde guerre mondiale".

Depuis ... rebaptisée Aléos et face à la situation socio-économique dépressive, l'association a étendu son accueil aux couches sociales fragilisées par le chômage, le manque de logements sociaux et adaptés, les ruptures familiales, les problèmes de santé physique et/ou psychique.

Ce sont des personnes en détresse qui frappent aux portes des résidences sociales, un public dont les ressources sont soit précaires, soit absentes. Cela va du jeune majeur, garçon ou fille, sans bagage scolaire ni qualification, au quinquagénaire chômeur en fin de droit, voire retraité, en passant par des individus de plus en plus nombreux de 25 à 45 ans, sous minima sociaux.

Fort de cette expérience l'Association a été sollicitée par la ville de Riedisheim afin d'élaborer une réponse efficiente aux difficultés spécifiques des jeunes majeurs désaffiliés ou présentant un risque important de désaffiliation.

Depuis plusieurs années, les professionnels de terrain (Alsa, Surso,...) constatent qu'un public de plus en plus jeune, tout juste majeur, sans projet, peut se retrouver à la rue sans aucune solution de logement.

Ces jeunes issus de tous horizons, en rupture familiale ou sortant du giron de l'Aide Sociale à l'Enfance, ont des parcours hétérogènes. Le facteur commun est souvent une inadaptation sociale, une rupture de parcours en lien avec des difficultés personnelles d'ordre psychique. Cet aspect psychique rend la réalisation d'un projet d'insertion professionnel, condition implicite de l'obtention d'un logement avec contrat de bail, impossible sans un accompagnement personnalisé.

Ce projet offre une perspective d'ouverture de 12 places « jeunes majeurs » en résidence sociale courant 2020. Il constitue une occasion d'ancrer des réponses adaptées aux besoins de publics spécifiques et en soutien des professionnels, des représentants institutionnels, des organismes de tutelle, amenés à les fréquenter.

2. Caractéristiques du projet

Identification ...

Dénomination - Nom :	Association ALEOS
Site web	www.aleos.fr
Numéro Siret :	3 0 0 5 0 2 0 9 3 0 0 1 3 5
Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :	W I X 9 F O L I 1 3
Adresse du siège social :	1 avenue Kennedy
Code postal - Commune :	68050 MULHOUSE
Représentant légal :	Loïc RICHARD
Fonction :	Directeur général
Téléphone :	03 89 333 777
Courriel :	l.richard@aleos.asso.fr
Personne chargée de la présente demande :	Laurent HOLLET
Fonction :	Dirigeant Secteur Intervention Sociale
Téléphone :	03 89 36 90 88
Courriel :	l.hollet@aleos.asso.fr

Agrément ...

Intermédiation Locative et Gestion Locative Sociale	Préfecture du Haut Rhin, le 22/12/2010
Ingénierie Sociale, Financière et Technique	Préfecture du Haut Rhin, le 22/12/2010
Maîtrise d'Ouvrage Alsace - Franche Comté	Ministère Ecologie, Dvlpt Durable, Transport et Logement
Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale	Préfecture du Haut Rhin, le 5/04/2016

Reconnaissance ...

Reconnue d'utilité publique	Publication au J.O. du 07/ 10/ 2004
Label Alsace Excellence	01/ 2018

Aléos ...

L'association Aléos a vu le jour le 2 mai 1951 sous la dénomination successive de CASNAHR (Comité d'Action Sociale Nord-Africaine du Haut-Rhin) et de COTRAMI (Comité haut-rhinois d'action sociale en faveur des Travailleurs Migrants) en 1956.

En 2001, COTRAMI devient Aléos, soulignant l'accueil élargi et diversifié de ses publics, liés à l'émergence de nouvelles problématiques.

Aléos, à travers une équipe pluridisciplinaire, propose ainsi des outils permettant de faire du logement accompagné une offre de services dans laquelle se décline PROXIMITE, VIGILANCE et MEDIATION.

Ses valeurs ...

*Portée depuis sa
création par un
souffle
profondément
humaniste, 3 valeurs
fondamentales
irriguent en
permanence les
actions entreprises
par Aléos.*

La foi en l'Homme ... L'Association affirme sa croyance en la capacité d'évolution de tout être humain. De fait, elle accueille dans ses services toute personne en rupture sociale et économique, cela sans discrimination de sexe, d'âge, d'origine, de conviction, de culture.

L'intérêt pour l'Autre ... Si l'accueil est premier, les services d'Aléos accompagnent le bénéficiaire de manière personnalisée, afin qu'il puisse participer à tout égard à la vie de la Cité, selon le principe de l'égalité.

L'esprit fédérateur ... Au sein de son organisation, Aléos développe un esprit d'équipe, une volonté de solidarité entre ses différents acteurs, source d'efficacité dans les réponses apportées aux bénéficiaires. Elle inscrit son action dans un environnement élargi en apportant sa contribution à l'évolution de la pratique sociale et solidaire au sens large, relayée par les instances nationales dont elle est adhérente (UNAFO, FAPIL, FNARS).

Sa configuration ...

En 2020, Aléos compte 98 collaborateurs et se compose de **4 secteurs d'activité** :

Secteur Logement :

- 14 Résidences sociales pour 1500 logements
- Un service de Maîtrise d'Ouvrage et Ingénierie (MOI)
- Une Agence Immobilière à Vocation Sociale "Iméos".

Secteur Santé :

- Service "Lits Halte Soins Santé" (LHSS),
- Service "Appartements de Coordination Thérapeutique" (ACT),
- Plateforme "santé inter associative sud Alsace"

Secteur Initiatives Emploi :

- Service d'accompagnement à l'emploi,
- Service d'accès à la création d'entreprises,
- Service d'accès aux droits administratifs

Secteur Intervention Sociale :

- Action sociale sur l'ensemble des résidences sociales et Pensions de Famille, à Cernay, à Saint-Louis et à Ottmarsheim,
- Service hébergement (CHRS, CPH, Stabilisation, Centre Maternel, AVDL « relocalisés »),
- Service « Prestations Externes » (MOUS, FSL/ASLL, Action sociale auprès des services du secteur Santé).

3. Modalités de repérage et justification des besoins

La veille sociale de Mulhouse-Sud Alsace met en évidence, de manière récurrente, la problématique typique de jeunes majeurs sans résidence stable, en mode "survie". Les parcours de ces jeunes sont différents pour chacun d'entre eux. En effet, certains jeunes majeurs perdent la protection du logement familial à leur majorité, d'autres se retrouvent en errance après une expérience locative non réussie, ou une séparation de couple, d'autres encore sortent d'établissement de la protection de l'enfance sans avoir réussi à s'inscrire dans une démarche cadrée (CJM, ...) car leurs capacités d'écoute, de concentration et de confiance n'étaient pas mobilisables à ce moment de leur vie.

Un questionnement mené avec trois institutions d'action éducative, a également mis en avant, dans certains cas, le phénomène de jeunes placés à quelques mois de leur majorité (rupture d'avec le milieu familiale naturel, échec en famille d'accueil), n'ayant pas eu suffisamment le temps de réaliser un parcours de "réhabilitation personnelle" et en conséquence, de projet de sortie d'établissement éducatif.

Aujourd'hui, les réponses apportées dans le cadre du "SIAO insertion" ne permettent pas à tous ces jeunes d'obtenir une réponse adaptée à leur situation. Pour autant, la dimension de sécurisation est reconnue comme un élément prépondérant pour l'épanouissement de l'individu dans cet espace de "devenir", entre enfance et monde adulte.

A 16 ans on ne réagit pas comme à 18 ans, ni à 20. Il est parfois nécessaire de vivre un processus jusqu'à son paroxysme avant de pouvoir réussir à mobiliser ses propres capacités. Prendre conscience de la vacuité de sa propre situation permet d'évaluer sa demande personnelle et d'être en mesure de considérer différemment l'appui supplémentaire offert. En effet, aucun résultat ne peut être escompté sans l'obtention de la coopération du jeune avec lequel on travaille.

À 17 ans, un adolescent protégé sur cinq a connu aux moins quatre lieux de placements différents (Ined 12/2018). Pour les jeunes placés, la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance marque souvent une scission nette entre le statut d'enfant et celui d'adulte ; là où, si l'on compare avec les autres jeunes, l'âge à la « décohabitation » est en moyenne plus tardif, la plupart étant encore étudiants à 18 ans.

En 2009, partant du constat d'une accession différée, d'un passage plus long et plus difficile vers le monde adulte pour les jeunes de la population générale, l'Oned et ses partenaires sont interpellés par le fait qu'il est demandé aux jeunes sortants des dispositifs de protection de l'enfance, plus vulnérables et disposant de moins de ressources, de faire plus et plus vite que la population générale dans l'accès à l'autonomie. Sans vouloir se focaliser exclusivement sur les situations d'échecs, c'est également les risques d'exclusion, d'errance et de désaffiliation sociale plus élevés pour les jeunes sortants de dispositifs de protection de l'enfance qui alertent les acteurs sociaux.

Le logement ... un point d'ancrage

Le 11 septembre 2017, le Président de la République a présenté le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme. La programmation doit intégrer les besoins identifiés par les diagnostics à 360° et inscrits dans les PDALHPD.

Les orientations du PDALHPD 2018-2023 ont été présentés lors du Comité responsable du 18 juillet 2018 :

Axe 1 : Consolider et adapter l'offre de logement à vocation sociale

Action 2 : affiner les besoins en logement adapté par public et par territoires afin de prioriser le développement de l'offre adaptée

Axe 4 : Renforcer les actions de prévention des ruptures de parcours et adapter les accompagnements

Action 8 : répondre aux besoins spécifiques des jeunes de 18 à 25 ans vulnérables

Les données recueillies lors du diagnostic réalisé dans le cadre du plan pauvreté ont permis de mettre en exergue les publics dont les jeunes pour lesquels un accompagnement social, médico-social ou sanitaire est nécessaire, engendrant un impact fort sur la capacité d'accès ou de maintien dans un logement.

Ainsi, selon le Diagnostic territorial partage 360° du sans-abrisme au mal-logement Haut-Rhin, il est nécessaire d' :

Sixième priorité : Accorder une priorité à l'amélioration de la prise en charge de certains publics-cibles : Public jeunes 18-25ans : les participants aux réunions territoriales ont souligné la nécessité de :

- Poursuivre et coordonner les réflexions et travaux en cours entre opérateurs associatifs et institutions (DDCSPP, Conseil Départemental) sur la prise en charge de ce public ;

- Adapter les modalités d'accompagnement et mutualiser davantage les pratiques et ressources dans les dispositifs et structures accueillant déjà ce public ;

- Promouvoir et développer des dispositifs adaptés aux besoins et aux attentes des jeunes : résidences sociales, dispositifs d'intermédiation locative avec bail glissant...

De la même manière, le SIAO Insertion relève que :

La catégorie la plus représentée est celle des jeunes de 18 à 25 ans : 308 jeunes soit 34% des demandes. Cette catégorie de population n'ayant pas accès au RSA se retrouve en difficulté pour l'accès au logement (sans ressources).

L'ensemble des partenaires constate également une forte augmentation des très jeunes personnes de 18 à 21 ans (qui concerne notamment les sortants d'ASE). Ainsi, alors que la proportion des jeunes a légèrement diminué en 2014 par rapport à 2013, celle des très jeunes a fortement augmenté. 162 jeunes de 18 à 21 ans (éligibles au contrat jeune majeur) ont déposé une demande auprès des SIAO Insertion en 2014 (soit une augmentation de 23 % par rapport à 2013).

Le public cible

Quand 1/3 des jeunes sortant de l'ASE ne savent pas où ils seront dans 3 mois (Étude Ined 07/16), l'accès à un logement, pour une personne en difficulté sociale, conjugué à une relation d'aide pour soutenir le développement des responsabilités, et introduire l'usage des devoirs incombant à un locataire, doit permettre non seulement son maintien dans l'habitat mais aussi entraîner une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

Locaux et logements

L'implantation du dispositif est réalisée au sein d'une résidence sociale Aléos dénommée "Riedisheim" située au 295 rue de Bâle dans la commune de Riedisheim, située à 05 Kms de Mulhouse.

Le réseau de Transports en Communs de Mulhouse (SOLEA) en complément du réseau ferroviaire SNCF, une offre complète de mobilité.

Au-delà et dans un cadre pédagogique plus spécifique d'animation, l'association Aléos mettra à disposition des travailleurs sociaux un véhicule navette afin de favoriser les différentes démarches nécessitant un accompagnement.

Concernant les locaux, la mise en œuvre de la résidence sociale jeunes majeurs se fera au sein des bâtiments situés au 295 rue de Bâle à Riedisheim sur 12 studios meublés (8 studios dans le bâtiment 1 et 4 studios dans le bâtiment 2) de 14 m² à 17 m², avec kitchenette, bloc wc-douche, équipés d'un poste de télévision, et accès au réseau Fibre.

Dans ce cadre, sont accessibles une salle de convivialité avec un espace cuisine, un espace "Lavomatique et une prestation "Blanchissage de draps", chaque quinzaine.

Le montant de la redevance est de 375 €. Cela porte le montant du résiduel à une somme comprise entre 61€ pour une personne sans ressource ou bénéficiant de l'AAH et 179€ pour un étudiant.

Le fonctionnement

S'inscrivant dans le cadre du PDALHPD 2018-2023 et dans la continuité de l'objectif stratégique 13 du Schéma de Protection de l'Enfance 2012-2016, cette démarche vise à proposer une alternative aux solutions de "mise à l'abri" par défaut et de viabilité éphémère. Elle a comme corollaire la volonté de permettre à de jeunes majeurs en errance et sans perspective, d'amorcer des solutions de socialisation, de ne plus être "condamnés" à la rue.

Au niveau de l'ASE / En créant un sas de transition pour les jeunes qui ne signeront pas directement un contrat jeune majeur à leur majorité, il s'agit de leur permettre d'être pris en charge « en dehors » de l'ASE pendant **une première période de 6 mois (renouvelable)** et permettre un ré-apprentissage du quotidien en parallèle, d'où la nécessité de renforcer l'accompagnement sous différents axes (administratif, santé, formation, ...).

Au niveau de la DDCSPP / Face à un public jeune en risque d'errance et de marginalisation, il s'agit, pendant **une première période de 6 mois (renouvelable)**, à la fois de proposer l'accès à un logement en tant que locataire de résidence sociale dans un cadre résidentiel sécurisé tout en y associant une relation d'aide leur permettant de mieux appréhender leur propre situation, de les aider à verbaliser les questions qui les préoccupent, de proposer une alternative à l'inactivité et soutenir le jeune majeur dans la construction d'un projet d'inscription dans notre environnement.

Les moyens humains affectés

Les travailleurs sociaux - 3 ETP (1 ETP Educateur spécialisé, 1 ETP animateur social et 1 ETP Encadrant technique d'insertion). Les travailleurs sociaux ont un rôle primordial. Ils recouvrent trois principales missions ; le développement des parcours individuels, la régulation de la vie quotidienne et l'animation. Ils assurent une présence quotidienne sur site, sur des temps d'accompagnements aussi bien individuels que collectifs, et sur une amplitude horaire de **8h30 à 14h00 et de 16h à 21h, du lundi au vendredi, de 16h à 21h les samedis.**

Ils sont rattachés au Secteur Intervention Sociale sous la responsabilité du Dirigeant du Secteur.

L'équipe de gestion - rattachée au Secteur Résidences de l'association, est en charge de la résidence sociale dans son ensemble dans le cadre de la Gestion Locative Sociale. L'équipe de gestion, également présente sur une amplitude horaire de journée, se compose d'un gestionnaire, nommé responsable de résidence, assisté dans ses tâches par une assistante de gestion ainsi que d'un régisseur pour les domaines techniques et logistiques, et d'une conciergerie.

Le Chef de Service - 0.20 ETP (au titre de cette prestation) coordonne, supervise et soutient les différentes actions menées par les travailleurs sociaux au sein de la Résidence Sociale et valide les projets personnalisés définissant les objectifs de développement définis avec chacun des résidents. Cette gouvernance s'établit notamment à travers différents temps spécifiques comme : les réunions hebdomadaires de soutien à la pratique des travailleurs sociaux, les réunions de coordination entre gestionnaire, coordinatrice santé et travailleur social, les réunions trimestrielles sur les axes pédagogiques (bilan des contrats d'étapes, développement des projets personnels, organisation des actions collectives, ...)

La coordinatrice santé - 0.1 ETP (au titre de cette prestation) rattachée au Secteur Santé de l'association, contribue à la remobilisation des résidents désaffiliés et soutient l'accès aux soins, en créant les liens pertinents, l'interface nécessaire entre l'approche sociale et médicale, à des fins de prise en compte adaptée.

Elle est présente sur le site à travers une permanence bimensuel et ponctuellement sur rendez-vous dès que nécessaire.

Le comité de pilotage, annuel, associant un représentant de la DDCSPP, un représentant de la Direction de la Solidarité, un membre du SIAO, des représentants des principaux partenaires.

Les moyens matériels et logistiques

Au-delà des studios privés pour chaque résidents, une salle de convivialité est disponible pour mener les actions collectives. Elle est agencée et équipée de manière à pouvoir se prêter à plusieurs types d'activités ponctuelles ou formalisées selon un planning hebdomadaire (Ateliers) tel que :

- repas en collectifs (petit-déjeuner, déjeuner, café...),
- ateliers divers (cuisine, Initiation informatique, jeux de société ...),
- réunions du groupe, rencontres autour de thématiques, actions de prévention,

Les travailleurs sociaux disposent d'un véhicule de service "9 places", pour assurer le transport des résidents si besoin.

Un local spécifique bureau, équipé de matériels informatiques en réseau, permet de recevoir en toute confidentialité les résidents.

Les moyens partenariales et financiers

Les acteurs publics ayant à voir avec l'errance :

- la **DDCSPP** représentant l'État en charge de la politique de lutte contre le sans-abrisme,
- l'**Agence Régionale de Santé** pour le volet santé,
- le **Conseil Départemental** pour le versant protection des mineurs,
- le **Conseil Régional** pour le point de vue formation-emploi,
- la **ville de Riedisheim** pour le social optionnel des CCAS et pour la vie de la cité,
- les **établissements de la protection de l'enfance** du bassin mulhousien.
- les **acteurs des réseaux sociaux**, impliqués dans l'accueil, l'évaluation, l'orientation des jeunes en errance (maison des adolescents, Sémaphore, MEF, ...),
- la **CAF** et son rôle essentiel dans la mesure où le versement de l'APL dans le cadre des logements occupés par les jeunes majeurs assure leur solvabilité, le résiduel de loyer est « apporté » au travers du soutien de la DDCSPP.

La DDCSPP intervient aussi au travers de **l'allocation mensuelle de subsistance** (AMS) pour ces publics.

Les prestations

- **un hébergement** inscrit au sein d'une résidence sociale. A ce titre, les résidents bénéficient des prestations techniques propres à ladite résidence et sont engagés sur les mêmes devoirs.
- **un soutien à la vie sociale**, citoyenneté, éco- citoyenneté, médiation, conseil de concertation, organisation technique, ...,
- **une mise en relation**, avec les partenaires sur les registres administratif, associatif, médical ...,

- **un parcours d'insertion par étapes**, accompagnement personnalisé assuré au quotidien par le travailleur social, sur les objectifs arrêtés lors de l'admission et déclinés en objectifs d'étapes,
- **des animations collectives**, menées par le travailleur social qui encadre des activités au sein de la résidence sociale et soutient les accès de celles situées dans le proche environnement.

4. Modalités de prise en charge des usagers

Les objectifs opérationnels

- Accueillir 12 jeunes majeurs sortant de dispositifs ASE, orientés en partie par les établissements (MECS ou milieu ouvert) en amont de leur sortie, ou orientés pour une autre partie par le SIAO 68 car repérés à la rue.
- Attribuer à chacun un espace privé en studio, inscrit au sein d'une petite résidence sociale de moins de 50 logements, sur le ban de Riedisheim.
- Créer les conditions favorables du vivre ensemble à travers l'apprentissage de repères et la médiation de cohabitation, et ainsi permettre au jeune majeur d'envisager à terme un relogement de droit commun.
- Soutenir l'échange et la communication pour accompagner les démarches de développement sur les domaines de la santé, d'insertion sociale et professionnelle.
- Créer un projet personnalisé avec chaque jeune et l'aider à le concrétiser.
- Créer un environnement positif capable de les amener à se centrer et à pouvoir s'intégrer dans un environnement social approprié.
- Soutenir le jeune, à sa sortie du dispositif, via un contrat jeune majeur.

Déclinaison générale de la mission

L'accompagnement social est réalisé par le biais d'entretiens individuels réguliers, d'actions collectives initiées par le travailleur social ou par divers autres partenaires.

Les outils pédagogiques

- **Le livret d'accueil** ... présente de manière synthétique l'établissement d'accueil, la prestation et son déroulement,
- **L'Etat des lieux et inventaire** ... sensibilisent et responsabilisent le jeune majeur dès l'entrée, sur les matériels confiés. Ils apportent un premier repère s'inscrivant dans un principe de réalité,
- **Le Contrat de résidence et le règlement intérieur** ... fixent les règles et modalités pratiques de l'hébergement. Ils font l'objet d'une co-lecture et sont signés par le jeune majeur,
- **Le Contrat d'adhésion** ... pose les modalités du dispositif Résidence Sociale,
- **Le projet personnalisé** ... définit les objectifs généraux que se fixe le jeune majeur pour la durée de son séjour. Les modalités de leurs réalisations sont détaillées. Il peut faire l'objet d'un éventuel réajustement,

- **Les actions collectives** ... renforcent l'accompagnement social individualisé par la dynamique de groupe à travers des animations du travailleur social et éventuellement le concours de partenaires,
- **Les réunions de groupe avec les jeunes majeurs** ... (conseils de la vie sociale, ateliers, échanges et débats, ...) sont organisées au fil du quotidien, dès lors qu'une prise de décision collégiale est possible et pertinente. Elles visent les objectifs suivants ; être un lieu d'expression et de débat et un lieu d'exercice de la démocratie participative et de la citoyenneté,
- **Les réunions entre professionnels** ... supervisées par le dirigeant du secteur intervention sociale, les réunions de coordination sur site constituent un outil de cohérence au sein de l'équipe et sont le lieu de régulation de l'organisation générale et des pratiques à mettre en place,
- En complément ou en amont, le travailleur social peut être amené à organiser des **réunions de synthèse** avec des partenaires identifiés.

5. L'accompagnement social individualisé

Chaque « jeune majeur » est accueilli avec sa propre histoire de vie et son propre parcours. Le développement d'une accroche relationnelle de qualité, en tant que préalable à l'émergence de projets personnalisés, se construit au fil du temps, en fonction du rythme du jeune majeur, et au gré des échanges qui ont lieu. L'accompagnement s'effectue notamment à la demande du travailleur social, sous forme d'entretiens individuels formels ou à la demande du jeune majeur au gré des besoins ressentis dans le quotidien qui est le sien. Ces échanges constituent de réelles mises au point concernant sa situation, les démarches qui sont à effectuer, ses conditions de vie et son évolution dans son logement et au sein de la résidence sociale.

Permettre au jeune majeur d'être auteur et acteur de l'évolution de sa situation aussi bien sur le plan individuel qu'au sein du collectif, de s'approprier les démarches utiles et nécessaires tout en intégrant des règles et des repères, sont les enjeux majeurs de l'accompagnement.

6. L'accompagnement social collectif

L'accompagnement collectif est ici un outil complémentaire à l'accompagnement individuel, il agit en tant que support de renforcement ou de construction de repères

Il permet de mettre en avant les potentiels de chaque adhérent au sein d'une dynamique de groupe.

Le travailleur social construit ainsi ses actions collectives sur trois domaines dans une finalité :

- **de développement personnel** (valoriser l'estime de soi, rompre l'isolement),
- **de développement des liens sociaux** au sein de la résidence sociale (stimuler les interactions et normaliser les liens),

- **d'Intégration dans l'environnement social** (susciter l'engagement dans la vie de l'institution, favoriser l'inscription à un tissu environnemental, qu'il soit interne ou externe).

7. Les modalités financières de prise en charge

Le financement spécifique de ce dispositif est décliné dans le cadre de la convention Résidence Sociale Jeune Majeurs Riedisheim co-signée par la DDCSPP et par l'ASE.

8. Les modalités d'admission

Accès à la structure

- / en provenance des établissements ASE >>> Rencontre préalable entre le jeune majeur, le (les) travailleur(s) social(aux) de l'établissement prescripteur et le travailleur social Aléos. Formalisation éventuelle d'un "tuilage" de "prise en charge" afin de favoriser le passage du jeune majeur vers le dispositif Aléos,
- / en provenance du SIAO >>> évaluation des situations en entretien individuel puis diagnostic partagé en veille sociale et orientation vers le travailleur social Aléos,
- / Conditions d'accueil demandées au jeune >>> Pas de projet demandé à l'entrée,
- adhésion à un accompagnement,
- signature d'un contrat et règlement de résidence, à l'entrée,
- dans le mois qui suit l'entrée, contractualisation sur une approche de "projet personnalisé".

Contenu de l'accompagnement

L'accueil individualisé ne doit pas signifier l'isolement du public accueilli. Ils ont besoin d'une présence encore importante d'adultes référents. L'autonomie s'accompagne donc d'une grande disponibilité des professionnels. Autour de semaines types, des temps collectifs de partage (préparation de petits déjeuner et de repas, information, débats, ...) alterneront avec des phases de :

- travail autour des repères : le rythme, l'hygiène, le logement,
- travail autour du cadre, d'engagement réciproque, le respect, la citoyenneté,
- travail autour du lien : les liens familiaux, le lien social, la connaissance des organismes institutionnels,
- travail autour du budget : la gestion d'un budget, la constitution d'une épargne,
- travail autour de la prévention sanitaire : diététique, contraception.

9. Les modalités de sortie

Préparation à la sortie en logement : les jeunes bénéficient d'entretiens individuels réguliers et de rencontres collectives avec les travailleurs sociaux, où sont abordés les points suivants :

- la résidence sociale est un habitat intermédiaire, entre la prise en charge de l'aide sociale à l'enfance et l'établissement de son indépendance,
- la relation d'aide est un moteur de développement des capacités utiles pour qu'il puisse faire face à ses besoins,
- un bilan semestriel évalue l'autonomisation du jeune au regard des objectifs posés,
- ce sas de transition tend vers la réalisation, sur une durée de 2 ans maximum, à sa sortie en logement de droit commun,
- le relogement concrétise cet état et clôt ce parcours.

10. Les partenariats

Compte tenu de la diversité des publics et de leurs difficultés, un contact étroit doit être maintenu avec de nombreux partenaires :

Sur le plan médical :

- **la coordinatrice de la plateforme santé,**
- le Centre Hospitalier de Mulhouse,
- le CSAPA le CAP (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions),
- les Infirmières libérales de soins à domicile et cabinets médicaux,
-

Sur le plan social :

- **L'Aide Sociale à l'enfance**
- **L'opérateur SIAO** et les contributeurs du dispositif,
- les Centres Communaux d'Action Sociale,
- les services de tutelles,
- les Centres Socio-Culturels,
- les associations caritatives,
-

11. Budget prévisionnel de fonctionnement

cf. annexe N°

12. Dispositif de suivi et évaluation

Par définition, l'évaluation vise à repérer les conditions de la prestation dans son ensemble et à proposer des lignes d'améliorations possibles. Ce projet est organisé sous forme « d'action recherche », avec un travail d'évaluation intégrée. Celle-ci vise la modélisation d'une action combinant l'accès au logement et à l'autonomie, pour des jeunes en voie de socialisation, et s'appuie sur une démarche participative de type « pédagogie institutionnelle ».

Un Comité de pilotage constitué de la DDCSPP, du CD 68, de la Ville de Riedisheim, des prescripteurs des orientations, des travailleurs sociaux du dispositif Aléos, est chargé de définir les indicateurs de résultats garants du suivi de l'action autour de parcours stables et cohérents, des jeunes majeurs accueillis, permettant d'agir sur la prévention, la sécurisation et le repérage des

risques pour les accompagner et les conduire à l'autonomie (financière, logement, emploi, formation).

Dans le cadre d'une démarche qualité, le Secteur Intervention Sociale propose une évaluation en trois étapes qui fait l'objet d'une synthèse annuelle générale.

Auto-évaluation de l'usager ... Lors d'entretiens individuels avec le travailleur social et à partir du projet personnalisé définissant le développement souhaité et les objectifs de progrès d'étapes, l'usager est invité à s'exprimer concernant l'évolution de son parcours. Il s'agit d'un moment privilégié et dynamique qui lui permet d'analyser son implication dans les démarches. Compte tenu de l'échange, le projet personnalisé peut-être repris et de nouvelles étapes définies.

Évaluation de l'équipe ... le travailleur social tient un support d'évaluation du parcours de l'usager. Il s'agit d'un document synthétique, élaboré en interne, touchant à six grands domaines de la prise en charge (Santé, Administratif, Budget, Vie Sociale, Culture-Loisirs, Logement). Il retrace les étapes du parcours et permet de consigner les objectifs à l'entrée et d'en mesurer l'évolution en mettant en évidence les écarts en fin d'année. Un compte-rendu annuel d'activité est par ailleurs établi.

Démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale ...Au-delà des obligations des évaluations internes et externes nées de la Loi du 2 janvier 2002, Aléos s'est engagée dans une démarche de progrès qui couvre l'ensemble de ses services opérationnels et de ses fonctions support. Cette démarche se fonde sur les trois piliers de la responsabilité sociale et environnementale des organisations : le pilier de l'efficacité économique, de l'engagement sociétal et de la performance environnementale. Aléos est ainsi la première structure associative engagée dans le label Excellence Alsace.



3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice: 2021

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 — Achats	17 620	70 — Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Prestations de services	11 920	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Achats matières et fournitures	5 700	74- Subventions d'exploitation¹¹	238 000
Autres fournitures	0	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	65 270	- DDCSPP	74 000
Locations	60 600	-	
Entretien et réparation	3 220	Région(s) :	
Assurance	1 150	-	
Documentation	300	Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	19 675	- CONSEIL DEPARTEMENTAL 68	114 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 000	Intercommunalité(s) : EPCI ¹²	
Publicité, publication	200	-	
Déplacements, missions	420	Commune(s) :	
Services bancaires, autres	17 055	-	
63 - Impôts et taxes	10 386	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,	10 386	- CAF	50 000
Autres impôts et taxes	0	Fonds européens	
64- Charges de personnel	145 189	-	
Rémunération des personnels	97 735	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	39 999	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	7 455	75 - Autres produits de gestion courante	36 960
65- Autres charges de gestion courante	0	Aide au logement	31 200
		Participations	5 760
66- Charges financières	0	Participation Aléos	
67- Charges exceptionnelles	0	76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements	6 820	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement	10 000		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	274 960	TOTAL DES PRODUITS	274 960
<p>La subvention de 74 000,00 € € représente 26,91 % du total des produits (montant demandé/total des produits)*100</p>			

¹⁰ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹¹ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹² Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.